

Séance du 9 avril 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 avril 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Etchegaray, Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde, M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu, Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Destin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS – Plaine d'Ansot – Rédaction du plan de gestion 2016-2020 – Demandes de subventions.

Le site d'Ansot fait partie des barthes de la Nive, en rive droite du cours d'eau. Sa spécificité et ses potentialités écologiques ont justifié son classement en qualité d'espace naturel sensible du département, son intégration au réseau Natura 2000 et sa gestion par la commune de Bayonne.

Depuis 2006, la Plaine d'Ansot fait l'objet d'un plan de gestion, document de planification qui permet de définir, programmer et contrôler la gestion d'un espace à vocation naturelle. Le premier plan de gestion couvrait la période 2006-2010 et le deuxième, actuellement en vigueur, concerne la période 2011-2015.

L'année 2015 est charnière dans la mesure où l'actuel plan de gestion 2011-2015 arrive à son terme et qu'il convient de construire le document successeur.

L'élaboration de celui-ci est une étape fondamentale, dans la vie d'un site, car il s'agit d'un outil permettant d'assurer une continuité et une cohérence de la gestion, dans l'espace et le temps tout en intégrant les contraintes techniques et budgétaires. Sa rédaction nécessite une expertise technique et une réflexion sur le développement du site pour les cinq années à venir.

La Ville de Bayonne envisage ainsi de faire appel à un prestataire afin de l'assister dans cette démarche d'élaboration du prochain plan de gestion 2016-2020.

Cette mission d'un montant prévisionnel estimatif de 40 000 € HT est susceptible d'être soutenue financièrement par les partenaires suivants : Europe, Région, Département et Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour cette prestation auprès de chacun de ces partenaires potentiels au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.